

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

D2023/15

L'an deux mille vingt-trois, et le 30 mars, à 18 heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué en date du 23 mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RÉMY, au siège du syndicat sur la commune de Montgeard (31560).

Étaient présents : Serge BARTHES, Laurette BEAUMONT, Daniel BELONDRADE, Serge BERENGUER, Coralie CANEVESE-REILLES, Joël CAZAJUS, Danielle DALE, Serge DEJEAN, Michel DEL PONTE, Claude DIDIER, Christophe FREZOU, Jean-Jacques GIMENO, Béatrix GIRAULT, Gisèle GIUGLARDO ANTONY, Sylvain JUSTAUT, Serge KONDRYSZYN, Muriel LACHEROY, Denis LEMOINE, Dominique MARQUET, Eric MARTY, Guy MERCADIE, Olivier MEROU, Hubert MESPLIE, Marc METIFEU, Marc MIRANI, René PACHER, Marielle PEIRO, Jean-Louis REMY, Michel TOUJA

Étaient absents ou excusés : Christian ANDRIEU, Patrick BECOURT, Thierry BONCOURRE, Henri-Pierre BRANCOURT, Aurélie CANTIE, Christophe DEMESSANCE, Didier LAURENS, Dominique LLANAS, Jean-Louis MAGGILOLO, Louis MARETTE, Serge MARQUIER, Joël MASSACRIER, Patrick PALLEJA, Francette ROS NONO, Nadine ROUGE, Christine VALLES.

Pouvoirs :

- Eric GALAUP procuration à Coralie CANEVESE-REILLES

Secrétaire de séance : Madame Muriel LACHEROY

AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION 2022

L'assemblée, après avoir entendu le Compte Administratif 2022 du SPEHA statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2022,

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	RESULTATS DE CLÔTURE 2021	PART AFFECTÉE A L'INVEST	RESULTATS 2022	RESTES A REALISER 2022		SOLDE DES RESTES A REALISER	AFFECTATION DES RESULTATS 2022
				DEP	REC		
INVEST	38 311,37 €		420 997,18 €	1 136 277,17 €	40 739,00 €	- 1 095 538,17 €	636 229,62 €
FONCT	6 098 016,38 €	- €	840 835,72 €				6 302 622,48 €

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat et qu'il doit, en priorité, couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Compte tenu des éléments précités, décide à l'unanimité d'affecter les résultats cumulés, dans le cadre du Budget Primitif 2022 du SPEHA, comme suit :

Affectation en réserve en section d'investissement au compte 1068 :	636 229,62 €
Report de l'excédent en section de fonctionnement compte 002 :	6 302 622,48 €

Ampliation de la présente sera affichée au siège du Syndicat et transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le 31/03/2023

ID : 031-200079804-20230330-D2023_15-DE



**Le PRESIDENT,
M. Jean-Louis REMY**

